NOM :		
Prénom :		
Catégorie :		
Règlement :	**Cb en 1 x :**	**Cb en 2 x :**
	Chq n° 1 :	**Chq n° 2 :**
	Chq n° 3 :	**Espèces :**
	ANCV Sports :	

REGLEMENT INTERIEUR DE L'USDEM BASKET

1/ Le présent règlement intérieur est applicable à tout adhérent de **l'USDEM BASKET**. Il est un complément des statuts de **l'USDEM Basket** et de sa Charte en pièce jointe de la préinscription et ne les remplace en aucun cas. En l'absence du retour signé, des documents sous la responsabilité exclusive des parents ou licenciés, **chacun des documents reçus lors de l'inscription est réputé accepté dès la demande faite via Clicktoclub/Usdem Basket et FFBB en ligne.**

2/ Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement **et en accepter les termes dès validation** de la demande de licence, de son paiement après du Club ou de la FFBB.

3/ **L'USDEM Basket** est affilié à la FFBB.

4/ Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés pour pouvoir jouer au basket dans le club et participer aux entraînements.

L'inscription au club ne sera effective qu'après :

- ✓ Saisie du dossier via notre site lien « **Clicktoclub** » avec téléchargement de la photo d'identité normée, du certificat médical avec la mention « **basket ball** »,
- ✓ Validation du mail reçu de la **FFBB** pour la e-licence dématérialisée (2 mails à valider)
- ✓ Retour au Club de l'autorisation de déplacement et droit à l'image imprimés et signés, si accord
- ✓ Paiement de la cotisation au club en CB en ligne en 1 ou en 2 fois, paiement sécurisé. Possibilité de payer en chèque, en espèces contre reçu, ou chèque « ANCV Sport ». Les chèques seront encaissés entre septembre et décembre et selon la charge de travail du Bureau. Sera inscrit au dos de chacun des chèques, le nom du licencié et sa catégorie de joueur, ainsi que les dates d'encaissement prévus. (fin d'encaissement 31 décembre)
- ✓ Retour du présent règlement intérieur daté et signé « bon pour accord »

Pour les nouveaux joueurs, un cours d'initiation est possible. Au-delà, ils devront adhérer au club. Durant la séance d'essai, les joueurs devront être assurés personnellement et ne pourront en aucun cas se retourner contre le club.

5/ Par leur affiliation à la **FFBB**, les membre de **l'USDEM Basket** bénéficient d'une assurance les couvrant lors d'un accident. **L'option A** est incluse dans la cotisation (correspond à l'assurance basique). Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires auprès de la **FFBB à payer obligatoirement en même temps que le cotisation**. (cf notice assurance reçue lors de la validation du dossier d'inscription, à télécharger, il n'est pas nécessaire de l'imprimer)

6/ Le montant des cotisations est fixé par le bureau pour la période du 1er septembre au 31 août. Toute licence réglée au club ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle qu'en soit la raison invoquée (y compris suspension en cas de pandémie ou cas de force majeure)

Pour une même famille, la cotisation sera de 90 % pour le 2ème enfant sur le tarif le moins élevé des deux et 80 % pour le 3ème inscrit sur le tarif le moins élevé des deux.

Pour tout nouveau licencié inscrit à compter du mois de janvier de la saison en cours, l'adhésion sera proratisée uniquement sur la partie qui correspond à la cotisation au club, excluant le prix de la licence et de l'assurance (versées à la **FFBB**, fixes toute l'année qu'elle que soit la date d'adhésion).

7/ Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

15 rue du Docteur Schweitzer
95170 Deuil-La Barre
Tél. 07 71 12 53 24
Association Loi 1901 N°W952000940

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de laisser l'enfant au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou représentant légal.

8/ Une tenue de sport adaptée à la pratique du basket et des chaussures de salle (différentes de celles portées à l'extérieur) sont obligatoires.

9/ **Sécurité / Assurance** : Par souci de sécurité, il n'est pas autorisé de porter **un bijou** (montre, collier, boucle d'oreilles, bagues ….) **pas plus qu'il n'est autorisé de porter de foulard, chèche, bandana, voile**, durant la pratique du jeu ou de la compétition.

De plus, le club étant laïque, aucun signe distinctif religieux n'est admis (porté, évoqué, affiché) durant les entraînements ou compétitions quelle que soit la raison invoquée.

Chacun se verra proposer ***l'assurance A***, incluse dans la cotisation au moment de la pré-inscription si cochée. Il en va de la responsabilité de chacun de prendre connaissance des CGV, **d'y adhérer ou non**. En l'absence, l'assurance individuelle extrascolaire est sensée être acquise par chacun. (au titre de la famille). **En cas de choix de *l'assurance B, C ou complément*, celle devra impérativement être payée en supplément au Club ou à la FFBB pour y prétendre en cas d'accident.**

10/ Les joueurs et les accompagnants doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

11/ Les créneaux sportifs (compétition, loisir, jeunes …) sont déterminés par le bureau.

12/ Le club est une association promouvant le basket dans un esprit sportif et du respect de l'adversaire. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste, tout comportement irrespectueux envers les éducateurs, les dirigeants et les arbitres pourront être sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

13/ Pour le bon fonctionnement de l'association, il est demandé à chacun une participation active à la vie du club sur la saison.

On entend par « participation active », la présence à l'assemblée générale ou le retour du pouvoir si impossibilité d'y être, la fête du club, le co-voiturage, la tenue de table (chrono, e-marque), l'arbitrage, la présence lors des matchs, le volontariat en tant que parent référent/correspondant.

14/ Le club décline toute responsabilité en cas de vol. En aucun cas le club, les entraineurs ou encadrants ne sauraient être responsables des vols ou pertes de tout objets de valeur, téléphones portable, argent, bijoux, vêtements ou accessoires quels qu'ils soient. Nous vous remercions de vous assurer qu'aucun de ces objets ne sont en possession des licenciés et/ou laissés dans les vestiaires lors des entrainements ou lors des matchs. Dans le cas inverse, ces objets restent sous votre entière responsabilité.

15/ Droit à l'image : les licenciés autorisent tacitement la diffusion de leur image sur les panneaux d'affichage, la presse, le site internet du club ou tout autre moyen de communication. En cas de refus le licencié (ou ses parents) devra le faire savoir par écrit au Président. (Document droit à l'image à signer)

16/ Tout manquement grave ou répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (temporairement ou définitivement) après délibération du bureau.

17/ La tenue de compétition sera **PRETEE** par le club, entretenue à tour de rôle par chacun des joueurs après chaque match, et rapportée **lavée et propre** lors du match suivant / rendue **à l'entraineur** à la fin de la saison **sous peine de facturation 100 euros.**

18/ **Mutations** : elles sont soumises à un coût supplémentaire selon la catégorie qu'il conviendra d'acquitter en complément de la cotisation. **Merci de vous rapprocher du bureau pour en connaître le montant avant votre adhésion**. Attention les mutations à compter des U17 n'est plus acceptée à compter du mois de novembre (à confirmer chaque année).

19/ Equipe 1 ou 2 (compétition ou loisir) Après les 1ers entrainements, l'entraineur décidera de l'attribution de l'équipe selon ce que souhaite le joueur ET en fonction de son niveau. Le joueur pourra ainsi être amené à changer de créneaux horaires d'entraînement pour aller s'entrainer en équipe 2, en loisir.

Je soussigné, ……., représentant légal de ……

Catégorie U ……, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'USDEM BASKET et en accepter son application.

A ……, lu et approuvé, le …… …….. Signature :